



Guichet Unique d'Inscription
Service jeunesse de la ville de Mios
Allée de l'Abreuvoir 33380 Mios
☎ 05.57.17.07.92

Lettre d'information aux familles

Madame, Monsieur,

Votre enfant est ou va être scolarisé dans les établissements de la ville de Mios.

Afin de pouvoir bénéficier des services : restauration, Temps d'Activités Périscolaires, accueils périscolaires (matin et soir) et des accueils de loisirs sans hébergement, merci de bien vouloir renseigner le Dossier Unique d'Inscription - année 2015/2016 constitué des documents suivants :

- la fiche famille/enfant (Dossier Unique d'Inscription)
- la copie du carnet de santé uniquement la page - vaccins DTP -
- la copie de l'attestation Caf, avec le numéro d'allocataire et le quotient familial, ou une copie de l'avis d'imposition 2014, pour le calcul des tarifs qui vous seront appliqués,
- l'attestation d'assurance extra-scolaire en cours de validité,
- le jugement de divorce, le cas échéant.
- Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques (si A.L.S.H)
[www.aquitaine.drjscs.gouv.fr/IMG/.../Attestation test PAN version 6.d...](http://www.aquitaine.drjscs.gouv.fr/IMG/.../Attestation_test_PAN_version_6.d...)

Veillez nous rapporter ces documents signés et complétés ainsi que toutes les pièces demandées au Guichet Unique d'Inscription avant le **03 juillet 2015**.

Exceptionnellement nos bureaux seront ouverts
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (jusqu'à 19h mardi et jeudi)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera restitué.

Informations générales sur la réforme des rythmes scolaires :

- TAP (temps d'activités périscolaires) jours et heures différents suivant les groupes scolaires (détail au verso de la fiche DUI)
- les TAP ne sont pas obligatoires et sont gratuits
- les inscriptions se feront à l'année ou par cycle (5 cycles dans l'année, entre chaque période de vacances)
- des activités sportives et culturelles seront proposées aux enfants suivant les possibilités de chaque structure et le temps imparti avec des changements d'activités à chaque cycle.
- Vous devez impérativement réserver ce nouvel horaire
- Pas de restauration le mercredi (sauf pour les enfants inscrits à l'ALSH)
- Accueil périscolaire gratuit le mercredi de 12h15 à 12h45

N'hésitez pas à nous contacter pour des compléments d'informations.

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Service Jeunesse de la Ville de Mios

Dossier Unique d'Inscription année 2015-2016

Responsable légal		Conjoint	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code postal		Code postal	
Tél. domicile		Tél. domicile	
Tél. portable		Tél. portable	
Email		Email	
Profession		Profession	
N°SS		N°SS	
N°Caf		N°Caf	
Quotient Caf		Quotient Caf	

Enfant

Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Sexe					
<u>Informations complémentaires</u>					
Autorisé à partir seul	oui	non	mode d'envoi de la	Email	Courrier
Prise de photo	oui	non	facture		
<u>Personnes majeures autorisées à récupérer l'enfant</u>					
Nom		Nom			
Prénom		Prénom			
Tél.		Tél.			
Nom		Nom			
Prénom		Prénom			
Tél.		Tél.			
<u>Informations médicales</u>					
Vaccins		Appareil dentaire	oui	non	
DTP date : -----		Lunettes	oui	non	
Nom du médecin traitant : -----		Appareil auditif	oui	non	
<u>Allergies</u>					
Asthme	non	oui	si oui procédure :-----		
Alimentaire	non	oui	si oui à quoi :-----		
Médicamenteuse	non	oui	si oui à quoi :-----		
P.A.I si oui ordonnance lisible et description de la procédure : -----					

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et déclare avoir pris connaissance du projet pédagogique et du règlement intérieur du service jeunesse et de la restauration scolaire de la ville de Mios (cf : site de la ville de Mios)					
Fait à Mios, le			Signature		

RESERVATIONS ANNUELLES 2015-2016 *

Groupe Scolaire : les Ecureuils

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h30-8h40					
Restauration	12h10-13h55					
T.A.P	13h45-16h05					
A.P.S Soir	16h05-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h10-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

Groupe Scolaire : Maternel

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h30-8h50					
Restauration	12h05-13h45					
T.A.P	14h00-16h15					
A.P.S Soir	16h15-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h20-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

Groupe Scolaire : Lillet

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h30-8h45					
Restauration	12h00-13h45					
T.A.P	15h00-16h15					
A.P.S Soir	16h15-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h15-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

Groupe Scolaire : Ramonet

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h30-8h45					
Restauration	12h00-13h45					
T.A.P	15h00-16h15					
A.P.S Soir	16h15-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h15-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

A.P.S Accueil Peri Scolaire (avant et après l'école)
A.L.S.H Accueil de Loisirs Sans Hébergement
T.A.P (Nouveaux) Temps d'Activité Périscolaire (réforme des rythmes scolaires)

Cocher les cases suivant vos besoins

* Réservations établies pour l'année, possibilité de modifications via le portail famille (renseignements au 05.57.17.07.92)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE "Les Écureuils"

ÉCOLE "LES ÉCUREUILS"		7h30		8h40		12h10	12h35	13h45	13h55		16h05	17h		19h
	LUNDI	1h10		3h30		1h45		2h10		2h55				
	MARDI	1h10		3h30		1h45		2h10		2h55				
	MERCREDI	1h10		3h30		4h50					2h00			
						25'								
	JEUDI	1h10		3h30		1h35		2h20		2h55				
	VENDREDI	1h10		3h30		1h45		2h10		2h55				

	Enseignement	24h / semaine
	Pause méridienne	1h45 / jour (sauf le jeudi)
	TAP	2h20 / semaine
	APS	17h30 / semaine
	ALSH	4H50 / mercredi (repas compris)
	péri ALSH	2H00 / mercredi
	Garderie	0h25 / mercredi (uniquement pour les enfants ne fréquentant pas l'ALSH et dont les parents ne pourront venir les récupérer à 12h10)

ÉCOLE MATERNELLE DE MIOS

ÉCOLE Maternelle Mios Bourg et Air Pins		7h30		8h50		12h05	12h20	12h50		13h45	14h		16h15		17h		19h
	LUNDI	1h20		3h15		1h40		2h30		2h45							
	MARDI	1h20		3h15		1h55		2h15		2h45							
	MERCREDI	1h20		3h30		4h40		2h00									
						30'											
	JEUDI	1h20		3h15		1h40		2h30		2h45							
	VENDREDI	1h20		3h15		1h40		2h30		2h45							

	Enseignement	24h / semaine
	Pause méridienne	1h40 / jour (sauf le mardi 1h55)
	TAP	2h15 / semaine
	APS	17h40 / semaine
	ALSH	4H40 / mercredi (repas compris)
	péri ALSH	2H00 / mercredi
	Garderie	0h30 / mercredi
		(uniquement pour les enfants ne fréquentant pas l'ALSH et dont les parents ne pourront venir les récupérer à 12h20)

GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE LILLET

		7h30	8h45	12h	12h15	12h45	13h45	15h	16h15	17h	19h
ÉCOLE PRIMAIRE LILLET	LUNDI	1h15	3h15	1h45	1h15	1h15	2h45				
	MARDI	1h15	3h15	1h45	2h30	2h45					
	MERCREDI	1h15	3h30	4h45	2h00						
				30'							
	JEUDI	1h15	3h15	1h45	2h30	2h45					
	VENDREDI	1h15	3h15	1h45	1h15	1h15	2h45				

Enseignement

24h / semaine

Pause méridienne

1h45 / jour (sauf le mercredi)

TAP

2h30 / semaine

APS

17h15 / semaine

ALSH

4H45 / mercredi (repas compris)

peri ALSH

2H00 / mercredi

Garderie

0h30 / mercredi

(uniquement pour les enfants ne fréquentant pas l'ALSH et dont les parents ne pourront venir les récupérer à 12h15)

GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE RAMONET

		7h30	8h45	12h	12h15	12h45	13h45	15h	16h15	17h	19h
ÉCOLE PRIMAIRE RAMONET	LUNDI	1h15	3h15	1h45	1h15	1h15	2h45				
	MARDI	1h15	3h15	1h45	2h30	2h45					
	MERCREDI	1h15	3h30	4h45	2h00						
				30'							
	JEUDI	1h15	3h15	1h45	2h30	2h45					
	VENDREDI	1h15	3h15	1h45	1h15	1h15	2h45				

Enseignement

24h / semaine

Pause méridienne

1h45 / jour (sauf le mercredi)

TAP

2h30 / semaine

APS

17h15 / semaine

ALSH

4H45 / mercredi (repas compris)

peri ALSH

2H00/ mercredi

Garderie

0h30 / mercredi

(uniquement pour les enfants ne fréquentant pas l'ALSH et dont les parents ne pourront venir les récupérer à 12h15)